## Communiqué de presse

83/20

Montreuil, le 9 octobre 2020.

## Mise en danger des salarié·e·s, c'est l'heure des comptes !

Le 10 avril 2020, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale a déposé une plainte contre X auprès du procureur de la République du tribunal judiciaire de Paris Section pôle santé pour les chefs d'accusation suivants : abstention volontaire de prendre des mesures visant à combattre un sinistre, homicide involontaire, violences involontaires et mise en danger de la vie d'autrui.

La Fédération, représentée par sa Secrétaire Générale et ses conseils, est auditionnée ce jour le 9 octobre 2020 dans le cadre de l'enquête préliminaire.

Nous souhaitons dans cette affaire que cela se traduise par l'ouverture d'un procès pour faire la lumière sur les responsabilités de la gestion catastrophique du début de la crise sanitaire Covid 19.

En effet, de nombreux·se·s professionnel·le·s des différents secteurs d'activités de la Santé et de l'Action Sociale, dans les établissements du sanitaire, de médicosocial et du social du privé et du public qui ont totalement été investi·e·s à prendre en charge la population et les patient.e.s dès le début de crise sanitaire ont, pour sauver des vies, perdu leur santé et parfois leur propre vie faute de moyens et de protections nécessaires.

Notre organisation, attachée inconditionnellement à la protection et à la défense des salarié·e·s ainsi que des agent·e·s, est à leur côté pour demander des comptes.